

42. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de steamers entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

43. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service de steamers entre Halifax et Spay-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

44. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour service quotidien de steamers entre Saint-Jean, N.-B., et Digby, N.-E., du 1er avril 1907 au 31 mars 1908, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

45. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit supplémentaire pour service de steamers entre Petit de Grat et le terminus de l'Intercolonial à Port-Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

46. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers :—Outillage additionnel pour le bureau des impressions, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

47. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'institut minier du Canada (additionnelle), pour l'année finissant le 31 mars 1908.

48. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme requise pour solder les comptes relatifs à la convention forestière du Canada tenue à Ottawa en 1906 (crédit répété, \$786.51), pour l'année finissant le 31 mars 1908.

49. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'érection d'un monument à Champlain à Saint-Jean, N.-B. (crédit répété), pour l'année finissant le 31 mars 1908.

50. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses de Sir Henri Taschereau pour assister au comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

51. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour la compilation pour la publication de la correspondance, des rapports et des arrêtés en conseil, relativement à la législation provinciale, 1894 à 1906, nonobstant toutes disposition de la Loi du Service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

52. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une somme additionnelle requise pour la refonte et la traduction des Statuts du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

53. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du premier ministre relativement à la conférence coloniale, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

54. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des ministres relativement à la conférence coloniale, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

55. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution pour aider au travail de la Société royale astronomique du Canada, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

56. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de 600 exemplaires du « Guide parlementaire », pour l'année finissant le 31 mars 1908.

57. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour compensation à la *Canadian Bank of Commerce* pour services rendus au Yukon, du 1er mai 1905 au 31 mars 1907, pour l'année finissant le 31 mars 1908.

58. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais de la Commission chargée de s'enquérir des services et de la rémunération des fonctionnaires du service civil, pour l'année finissant le 31 mars 1908.